



Le phénomène du porte-monnaie magique vient de faire son nid au lycée bilingue de Kribi.

Les prétendus marabouts béninois qui écument les réseaux sociaux, ont élu domicile au lycée bilingue de Kribi, et font croire aux élèves qu'ils peuvent générer des billets de banque comme par enchantement. Cette recette occulte a attiré les jeunes élèves avides de réussite facile.

Dans une correspondance au délégué département des Enseignements Secondaires pour l'Océan, le proviseur du lycée bilingue de Kribi raconte les faits.

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

DELEGATION REGIONALE DU SUD

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DE L'OCEAN
LYCEE BILINGUE DE KRIBI

B.P : 39 TEL : 243593293
696826152 / 677595046

E-Mail : lyceebilkribi@yahoo.fr



MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

SOUTH REGIONAL DELEGATION

OCEAN DIVISIONAL DELEGATION

G.B.H.S KRIBI

P.O BOX : 39 TEL : 243593293
696826152 / 677595046

E-Mail : lyceebilkribi@yahoo.fr

N° 8HJIGSD111964100

N° 01 / ST/MINESEC/DDO/LBK

SOIT-TRANSMIS

LE PROVISEUR DU LYCEE BILINGUE DE
KRIBI

A

MONSIEUR LE DELEGUE
DEPARTEMENT DES
ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
DE L'OCEAN

Objet : Rapport sur l'affaire "Porte Monnaie magique Benin".

Observations : Conduite à tenir

FAIT A KRIBI, LE 04 FEB 2021

LE PROVISEUR



Noah Jean Maurice
PLEG-Philosophie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

DELEGATION REGIONALE DU SUD

DELEGATION DEPARTEMENTALE
DE L'OCEAN

LYCEE BILINGUE DE KRIBI

B.P : 39 TEL : 243593293
696826152 / 677595046

E-Mail : lyceebilkribi@yahoo.fr



MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

SOUTH REGIONAL DELEGATION

OCEAN DIVISIONAL DELEGATION

G.B.H.S KRIBI

P.O BOX : 39 TEL : 243593293
696826152 / 677595046

E-Mail : lyceebilkribi@yahoo.fr

N° 8HJIGSD111964100

AFFAIRE DU PORTE MONNAIE « MAGIQUE » DE BENIN

Le vendredi 30 janvier 2021 à 8h50min, Monsieur GAN A GAN ancien personnel vacataire du lycée bilingue de Kribi s'est présenté à la surveillance générale N°4 et 5 muni d'une lettre adressée à sa fille la nommée AMBIANA élève en classe de 4^{ème} Bilingue et écrite par EYENGA Donald alias HP en classe de 3^{ème} Italien l'invitant à rejoindre un groupe. Ayant pris connaissance dudit document relatif à une secte d'aisance financière intitulée « **Vendeurs de Rêves** », et compte tenu de nos multiples obligations au sein de l'Etablissement, nous Mesdames NGUEFACK Lydie, EYENE Monique Surveillantes Générales avons jugé utile de renvoyer ce dossier au lundi 01/02/2021.

Le lundi 01/02/2021 à 9h15min, en accord avec Monsieur GAN A GAN nous avons immédiatement convoqué les élèves cités dans le document.

N°	CLASSE	NOMS ET PRENOMS	RÔLE
1	3 ^{ème} ITA	EYENGA DONALD	Emetteur
2	4 ^{ème} BIL	NDOUM ASSAEI IDRIS	Transmetteur
3	4 ^{ème} BIL	AMBIANA SEGOLENE	Destinataire

En l'absence de l'émetteur de la lettre, après avoir essayé en vain de joindre ses parents, nous avons immédiatement auditionné les élèves AMBIANA et NDOUM. Au cours de cet exercice, faisant face à la stupéfaction de AMBIANA, l'élève NDOUM est passé aux aveux en indexant l'élève BIKOUE NKOU Gédéon de la 3^{ème} ITA comme étant le fondateur d'une soit disant marque de vêtements « **Universal Swagg** » proche de l'appellation « **Vendeur de Rêves** ». Une fois convoqué, BIKOUE NKOU en voulant se dédouaner de toutes accusations évoquera le nom du point focal de la secte « **Vendeur de Rêves** » l'élève BOMBE FELIX en classe de PD3. Curieusement à son arrivée, le nom de la secte était floqué dans le dos de sa tenue de sport.

Face à la résistance et à l'attitude menaçante de l'élève BOMBE, nous avons saisi le Censeur responsable du niveau Première Monsieur METOU'OU Jean Prosper qui a informé le Proviseur Monsieur NOAH Jean Maurice de la situation. Vue l'ampleur du problème, Monsieur le Proviseur a décidé de la tenue d'un conseil de discipline Ad Hoc à 17h avec convocation immédiate des parents. Aussitôt, le parent de l'élève NDOUM ASSAEI, Inspecteur de police en service au Commissariat Central de Kribi le nommé ASSAEI COLLINS, informé de la situation proposa son expertise tout en suppliant Monsieur le Proviseur d'ajourner ledit conseil.

Le lendemain, mardi 02/02/2021 l'Inspecteur de police va informer Monsieur le Proviseur que BIKOUE NKOU est passé aux aveux et reconnaît avoir fait des incantations sous le couvert d'une secte répandue au Lycée Bilingue de Kribi par BOMBE, baptisée « **Vendeur de Rêves** ». Ces incantations consistent à servir un esprit béninois nommé « **Engogona/Mamong** » détenteur de nombreux pouvoirs (multiplication d'argent, charme, porte-monnaie magique...). Il s'agit aussi de procéder au rituel de fructification d'argent en le frottant sur le front et le placer par la suite sous son oreiller en contre partie des vies humaines. D'ailleurs BIKOUE NKOU a été obligé d'épargner la vie de sa maman et d'abrégé la sienne à deux ans. En tant que membre influent de cette association maléfique, il admet d'œuvrer dans la sensibilisation et le recrutement de ses camarades de classe en l'occurrence BOETE, AMBIANA, NDOUM ; d'avoir perçu une somme d'un million de francs CFA au mois de décembre qu'il a dépensé dans une boîte de nuit de la place. Prenant conscience de la gravité de son acte, faisant suite aux menaces proférées par le « **Mamong** », ce dernier s'est rapproché de BOMBE pour en savoir davantage, malheureusement la réponse obtenue était d'une froideur absolue « **tu croyais que c'est gratuit ?** ». En voulant prendre le recul l'esprit maléfique est réapparu en proférant un avertissement pour non-respect des clauses. C'est ainsi que de manière mystique le pied droit de BIKOUE a pris du volume.

Dans le souci de soutirer davantage des informations, Monsieur le Proviseur a saisi le Commandant de Compagnie de gendarmerie. Il ressort de ces enquêtes que deux (02) de nos élèves BOMBE FELIX et BIKOUE NKOU sont en contact permanent avec des esprits béninois pour une aisance financière.

A cet effet, Monsieur le Proviseur en ce qui le concerne a immédiatement pris des mesures d'urgences à savoir :

- Un rassemblement spécial pour tous les élèves de son Etablissement pour les informer de la situation et de les sensibiliser ;
- La mise en garde de tous les élèves et son personnel par rapport à cette pratique dangereuse et mortelle ;
- La prise en charge psychologique de ces deux élèves par leurs parents ;
- Le recours à la compagnie de gendarmerie de l'Océan pour enquête approfondie.

Le Rapporteur



Mme NGUEFACK Lydie